|  |
| --- |
|  |
| Annexe 5. Formulaire de proposition préalable |
| Quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages |



|  |
| --- |
| *Date limite de présentation des propositions préalables: 1 mars 2018*  *aux adresses* [*Treaty-Fund@fao.org*](mailto:Treaty-Fund@fao.org) *et* [*PGRFA-Treaty@fao.org*](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org) |

# 

TABLE DES MATIÈRES

Section A: PAGE DE COUVERTURE DE LA PROPOSITION PRÉALABLE

Section B: CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION C: DESCRIPTION ET CONTENU DE LA PROPOSITION PRÉALABLE

1.1. Définition du problème

1.2. Résultantes du projet et cibles correspondantes

1.3 RPGAA cible

1.4. Bénéficiaires

1.5. Partenariats et modalités de collaboration

1.6. Impact potentiel sur le développement et voies d’impact

1.7. Importance eu égard aux plans et politiques nationaux relatifs aux RPGAA

1.8. Contribution à la mise en œuvre du Traité international

SECTION D: QUESTIONS À L'INTENTION DES DEMANDEURS

SECTION E: ANNEXES

Annexe 1. Matrice des résultantes du projet

Annexe 2. Budget prévisionnel

# SECTION A: PAGE DE COUVERTURE DE LA PROPOSITION PRÉALABLE

Titre du projet:

Durée du projet:

Cultures cibles:

Pays en développement cible(s)

Financement total demandé (USD)

Cofinancement total disponible (USD)

**Veuillez sélectionner le type de projet pour lequel vous demandez un financement:**

Projet couvrant un seul pays

Projet couvrant plusieurs pays

**Veuillez indiquer à quelle(s) résultante(s) principale(s) la proposition contribue**[[1]](#footnote-1)**:**

Résultante 1

Résultante 2

Résultantes 1 et 2

**Demandeur**

Nom de l'organisation:

Type d'organisation:

Contact du projet: (*nom et fonction)*

Adresse électronique:

Téléphone:

Télécopie:

# SECTION B: CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes directives sont destinées à aider les demandeurs à préparer leur proposition préalable. Elles indiquent les conditions à respecter lors de l'élaboration de ce document.

La proposition préalable doit être élaborée en tenant compte de l'objectif du quatrième appel à propositions. Elle doit présenter de manière claire et réaliste le problème à résoudre ainsi que les résultantes et les cibles qu'elle se propose d'atteindre. Les résultantes et les cibles planifiées du projet doivent être alignées sur la matrice de résultantes du quatrième appel à propositions, et être liées de manière logique aux activités prévues et à la méthode de mise en œuvre. Les informations fournies doivent être précises et pertinentes, et mesurables sur les plans qualitatif et quantitatif.

La complémentarité et la diversité des partenaires mentionnés dans la proposition préalable seront évaluées.

Si l'organisme demandeur a noué des partenariats intéressants aux niveaux national, régional et international, il est invité à les décrire en détail et à indiquer comment ils seront utilisés et mobilisés lors de la mise en œuvre du projet.

Les propositions préalables sont censées s'appuyer sur un réseau existant de partenaires. Des consultations auprès des communautés, administrations et autres parties prenantes devront être menées durant la période d'élaboration et de conception des projets (pour les propositions préalables qui auront été retenues).

La proposition préalable ne doit pas comporter plus de **8,5**pages de texte (hors table des matières, section D et annexes). Le nombre maximal de mots indiqué pour chaque section est indicatif. Le nombre de pages peut être inférieur à celui indiqué. Toutes les annexes font partie intégrante de la proposition préalable et devront être dûment complétées. Les propositions préalables ne comprenant pas toutes les annexes seront écartées du processus de sélection.

Des informations supplémentaires relatives à des engagements de cofinancement ou à des lettres/accords de partenariat informels pourront également être jointes à la proposition préalable principale.

Veillez à ce que la proposition préalable et l'ensemble des pièces jointes utilisent la police Times New Roman en taille 11 et soient transmises sous deux formats (pdf et Word). La signature du coordonnateur du projet doit figurer sur la dernière page du *formulaire de proposition préalable*, et pourra être transmise sous forme de fichier distinct (pdf).

Une fois les propositions préalables reçues, les demandes seront évaluées par un groupe d'experts. Les demandeurs dont la proposition préalable aura été retenue passeront à la phase d'élaboration du programme et de conception des projets (d'une durée approximative de 3 à 4 mois), durant laquelle il leur sera demandé de définir plus précisément et plus en détail leur conception de projet et leurs plans de mise en œuvre afin d'élaborer une proposition de projet complète, puis de mettre la dernière touche aux conventions de subvention et de lancer la mise en œuvre.

# SECTION C: DESCRIPTION ET CONTENU DE LA PROPOSITION PRÉALABLE

1.1. Définition du problème (400 mots maximum)

1.2. Résultantes du projet et cibles correspondantes (600 mots maximum)

1.3. RPGAA cibles (200 mots maximum)

1.4. Bénéficiaires (300 mots maximum)

1.5. Partenariats et modalités de collaboration (500 mots maximum)

1.6. Impact potentiel sur le développement et voies d’impact (600 mots maximum)

1.7. Importance eu égard aux plans et politiques nationaux relatifs aux RPGAA (400 mot maximum)

1.8. Contribution à la mise en œuvre du Traité international (400 mots maximum)

# SECTION D: QUESTIONS À L'INTENTION DES DEMANDEURS

L'Organe directeur, à sa troisième session, a décidé que les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture répertoriées à l'*annexe I* du Traité international et issues de projets financés au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages devaient être mises à disposition aux conditions et selon les modalités prévues par le Système multilatéral, et que les informations générées par ces projets devaient être rendues publiques dans un délai d'un an après l'achèvement de ceux-ci.

Veuillez lire attentivement toutes les questions ci-après et y répondre: oui non

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. Le projet que vous proposez porte-t-il sur la conservation ou sur l'utilisation durable des RPGAA sur le lieu d'exploitation, ou sur ces deux aspects? |  |  |
| 2. Le projet que vous proposez porte-t-il sur l'adaptation au changement climatique et/ou sur l'amélioration de la sécurité alimentaire par la gestion des RPGAA? |  |  |
| 3. Le projet que vous proposez bénéficiera-t-il – ou est-il susceptible de bénéficier – aux agriculteurs et/ou aux communautés agricoles qui conservent et/ou utilisent de façon durable les RPGAA? |  |  |
| 4. Les organisations participant au projet sont-elles prêtes à mettre à disposition, aux conditions et selon les modalités prévues par le Système multilatéral, les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture répertoriées à l'*Annexe I* du Traité qui seront issues du projet? |  |  |
| 5. Les organisations participant au projet sont-elles prêtes à rendre publiques les informations générées dans le cadre de votre projet dans un délai d'un an après l'achèvement des activités de ce dernier? |  |  |
| 6. Votre proposition relève-t-elle de la résultante 1 ou de la résultante 2, ou encore d'une combinaison de cibles de ces domaines d'intervention principaux, et contribue‑t-elle à l'ensemble des résultantes transversales (résultantes 3 à 5)? |  |  |

**ANNEXE 1.** **Matrice des résultantes**

Les demandeurs sont priés d'indiquer les produits prévus dans le cadre du projet sous chacune des cibles correspondantes de la matrice de résultantes reproduite ci-dessous, en expliquant comment leur projet contribuera aux résultantes du programme du quatrième appel à propositions. Il est possible d'indiquer plusieurs produits sous chacune des cibles pertinentes.

Les projets doivent relever de la résultante 1 ou de la résultante 2, ou encore d'une combinaison de cibles de ces domaines d'intervention principaux. Ils doivent tous contribuer à l'ensemble des résultantes transversales (résultantes 3 à 5).

**Projets relevant de la résultante 1**

* Contribution obligatoire à la cible 1.1 et au moins à deux autres cibles de la résultante 1
* Contribution obligatoire à toutes les cibles transversales, à l'exception des cibles 3.2 et 3.3
* Une contribution aux cibles 3.2 et 3.3 est considérée comme un plus

**Projets relevant de la résultante 2**

* Contribution obligatoire à trois des cibles de la résultante 2 au minimum
* Contribution obligatoire à toutes les cibles transversales, à l'exception des cibles 3.2 et 3.3
* Une contribution aux cibles 3.2 et 3.3 est considérée comme un plus

**Projets relevant des résultantes 1 et 2**

* Contribution obligatoire à la cible 1.1 et au moins à deux autres cibles des résultantes 1 ou 2
* Contribution obligatoire à toutes les cibles transversales, à l'exception des cibles 3.2 et 3.3
* Une contribution aux cibles 3.2 et 3.3 est considérée comme un plus

Un guide de présentation de la matrice est fourni à l'annexe 1 de l'appel à propositions.

|  |  |
| --- | --- |
| Objectif | Les agriculteurs du monde entier utilisent et conservent des variétés adaptées qui permettent d’augmenter la productivité et les recettes agricoles à l’exploitation, d’accroître l'offre d'aliments riches en nutriments, de réduire les effets néfastes pour l’environnement et de renforcer la résistance aux chocs de production.  La biodiversité est préservée afin d'assurer la sécurité alimentaire dans l'avenir. |
| **PRINCIPALES CIBLES** | |
| Résultante 1 | Les agriculteurs bénéficient d'une aide pour maintenir et conserver la biodiversité agricole dans les zones exposées au changement climatique et à l'insécurité alimentaire |
| Cible 1.1 | X agriculteurs bénéficient d'une aide pour utiliser durablement et conserver les RPGAA |
|  | |
| Cible 1.2 | X variétés adaptées aux conditions locales sont réintroduites, conservées, diffusées ou sélectionnées avec la participation des agriculteurs |
|  | |
| Cible 1.3 | Les systèmes semenciers sont renforcés en vue de promouvoir l'utilisation de variétés adaptées |
|  | |
| Cible 1.4 | Les systèmes agricoles locaux sont diversifiés aux fins d'amélioration de la résilience |
|  | |
| Résultante 2: | Les activités de recherche-développement sont intensifiées dans le monde en développement, et la mise au point de cultures adaptées au changement climatique est accélérée |
| Cible 2.1 | X RPGAA sont caractérisées, phénotypées, évaluées, documentées, présélectionnées sur la base des caractères génétiques importants pour l'adaptation et la résilience |
|  | |
| Cible 2.2 | X solutions globales fondées sur des RPGAA (germoplasme, informations, savoir-faire et technologies) sont mises au point de manière conjointe et transférées |
|  | |
| Cible 2.3 | X institutions nationales bénéficient d'une aide pour renforcer leurs systèmes d'information sur les RPGAA et contribuer au Système mondial d'information |
|  | |
| Cible 2.4 | X chercheurs, agents de la vulgarisation, points focaux nationaux, fonctionnaires et techniciens sont formés dans le cadre d'initiatives ciblées de renforcement des capacités |
|  | |
| Cible 2.5 | X jeunes scientifiques, et en particulier des femmes, bénéficient d'un soutien, le but étant de disposer d'une nouvelle génération de scientifiques ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre du Traité |
|  | |

|  |  |
| --- | --- |
| **RÉSULTANTES ET CIBLES TRANSVERSALES** | |
| Résultante 3 | L'environnement porteur nécessaire à la mise en œuvre du Traité est renforcé par la mise à disposition de fonds supplémentaires pour assurer la pérennité des interventions des projets |
| Cible 3.1 | Chaque projet a mis en place des stratégies afin de trouver les ressources nécessaires pour porter ses interventions à plus grande échelle |
|  | |
| Cible 3.2 | X USD de cofinancement sont mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du Traité dans le cadre des interventions financées au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages |
|  | |
| Cible 3.3 | X plans et politiques sont renforcés ou élaborés afin d'appuyer la mise en œuvre du Traité au niveau national |
|  | |
| Résultante 4 | L'équité et l'inclusion sont renforcées dans le cadre de la mise en œuvre du programme |
| Cible 4.1 | Tous les projets tiennent explicitement compte des considérations de parité dans leur conception, leur mise en œuvre et leurs activités de suivi et de communication d'informations, afin que les femmes soient reconnues comme des dépositaires majeures de connaissances sur les RPGAA et qu'elles jouent un rôle central dans les activités planifiées |
|  | |
| Cible 4.2 | Chaque projet fait appel à une évaluation des besoins et de la vulnérabilité pour définir les besoins et les intérêts des groupes marginalisés et y répondre dans ses interventions |
|  | |
| Résultante 5 | Les partenariats et la collaboration sont renforcés et stimulés dans la chaîne de valeur du secteur des semences, au sein des Parties contractantes au Traité, et entre ces dernières |
| Cible 5.1 | Le programme débouche sur des consortiums solides de parties prenantes au Traité qui collaborent à l'amélioration de la mise en œuvre et de la visibilité des activités de ce dernier |
|  | |

**ANNEXE 2. BUDGET PRÉVISIONNEL**

Veuillez indiquer le budget de la proposition préalable dans le tableau ci-après.

Les organismes demandeurs devront présenter un budget plus détaillé ultérieurement (dans leurs propositions de projet complètes). Des directives et des supports spécifiques leur seront fournis à cet effet.

|  |  |
| --- | --- |
| **CATÉGORIE** | **COÛT TOTAL (USD)** |
| **Dépenses de personnel** |  |
| **Frais de voyage** |  |
| **Formation et ateliers** |  |
| **Agriculteurs et communautés rurales** |  |
| **Autres parties prenantes** |  |
| **Matériel et équipements** |  |
| **Activités de terrain** |  |
| **Autres** |  |
| **SOUS-TOTAL** |  |
| **COÛTS INDIRECTS (X%)** |  |
| **FINANCEMENT TOTAL DEMANDÉ** |  |
| **Ressources en nature** |  |
| **Financement de contrepartie d'autres sources** |  |
| **COFINANCEMENT TOTAL** |  |

En signant ce formulaire de proposition préalable, le demandeur certifie que toutes les informations communiquées ci-dessus sont, à sa connaissance, exactes. Toute réponse inexacte communiquée intentionnellement entraînera une exclusion automatique des autres processus de sélection et d'évaluation, et éventuellement la révocation des subventions accordées au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

**Signature du contact: Date et lieu:**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. Veuillez noter que, comme indiqué dans le [texte du quatrième appel à propositions](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/plant-treaty/cpf_fr/cfp_4_2017_0_fr.pdf) (3.1. Introduction), toutes les propositions doivent contribuer à l'ensemble des résultantes transversales (résultantes 3 à 5) de la matrice. [↑](#footnote-ref-1)